

Présentation de l'Adelc par Jérôme Lindon

Sept ans après la création de l'Adelc, Jérôme Lindon souligne, à l'occasion du Salon du Livre de Paris, le rôle crucial de l'association dans la défense de la librairie et du métier de libraire.

Tous les vendeurs de livres ne sont pas libraires. Les supermarchés sont en mesure d'exposer quelques dizaines de titres figurant sur les listes des meilleures ventes publiées chaque semaine dans la presse. Le vrai libraire, lui, est capable de recommander à son client un ouvrage qu'il a lu, même si le livre est paru depuis longtemps ou si l'auteur n'a pas encore conquis sa notoriété. Cependant, au plan économique, le premier s'en tire infiniment mieux que le second. Dans une grande surface, chaque titre aura été vendu et réapprovisionné plusieurs fois avant que la facture du diffuseur soit arrivée à échéance. Dans une bonne librairie, c'est l'inverse : un quart des volumes en stock n'y sont pas vendus plus d'une fois l'an et sont par conséquent assurés de ne dégager dans le meilleur des cas qu'une marge négative.

Comme l'édition, le commerce de librairie est affaire de péréquation : il faut beaucoup de ventes « faciles » pour compenser les pertes subies par les autres. C'était le sens de la loi de 1981 sur le prix unique, qui visait à éviter qu'on brade en masse les ouvrages de rotation rapide dans les grandes surfaces, pour ne réserver aux vraies librairies que les activités par nature déficitaires. La conséquence en eût été la disparition du réseau pluraliste des librairies indépendantes au profit d'une concentration écrasante.

La multiplication des parutions et des rééditions bon marché en collection de poche rend les textes littéraires toujours plus accessibles aux consommateurs. Mais c'est souvent au détriment des librairies, dont la surface de vente n'est pas extensible et qui, les prix baissant, doivent compter sur davantage de clients chaque année pour seulement maintenir le niveau de leur chiffre d'affaires – alors que leurs charges, elles, ne cessent de croître. Ce sont, là encore, les titres les moins connus et souvent les plus novateurs qui risquent de faire les frais d'une sélection inéluctable.

Quelques éditeurs, rapidement soutenus par le ministère de la Culture, ont estimé que, si l'avenir de ces livres-là était définitivement bouché, on se trouverait vite réduit à ne plus faire paraître que des rééditions sans risque ou des produits prévendus. Il leur a semblé nécessaire de manifester concrètement leur soutien à celles des librairies qui sont leurs partenaires privilégiés, les libraires indépendantes de création. L'Association pour le développement des librairies de création est déjà intervenue 211 fois au profit de 164 librairies, pour un montant de 40 000 000 de francs, dont 92 % en capital et comptes courants remboursables et 8 % en subvention, avec des frais de fonctionnement réduits au minimum (2,2 %).

Nous sommes fiers d'avoir ainsi permis à d'excellentes librairies d'assurer leur développement et parfois de surmonter leurs difficultés passagères en améliorant leurs performances et leurs conditions d'exploitation. Et nous sommes heureux d'avoir, ce faisant, contribué à améliorer, sur l'ensemble du territoire, au bénéfice des lecteurs comme des professionnels, un réseau de diffusion du livre digne du passé et porteur d'avenir.

Jérôme Lindon
Livret de présentation de l'Adelc [Extrait]
Salon du Livre de Paris
1996